



Envoyé en préfecture le 17/12/2025

Reçu en préfecture le 17/12/2025

Publié le

17 DEC. 2025

ID : 085-200061265-20251216-2025\_9\_11-DE



République Française

Département  
de la Vendée

Canton de  
SAINT HILAIRE DE  
RIEZ

Centre Intercommunal  
d'Actions Sociales

"PAYS DE SAINT  
GILLES CROIX DE  
VIE"

Siège :  
4 rue du Soleil Levant  
CS 63669  
85806 Saint Gilles Croix  
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil  
d'administration : 29

Membres en exercice :  
29

Membres présents : 20

## DELIBERATION DL CIAS 2025-9-11

Certifié exécutoire par le  
Président compte tenu de :  
- la transmission en Sous-  
Préfecture le : 17 DEC. 2025  
- la publication le : 17 DEC. 2025



### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

#### **Du Centre Intercommunal d'Actions Sociales du "Pays de Saint Gilles Croix de Vie"**

Séance du 11 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 décembre, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Actions Sociales du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, dûment convoqué le 4 décembre, s'est réuni à 18h00 à la salle Lys de Mer de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, sous la Présidence de Monsieur Jean SOYER.

**Conseillers présents :** Nicole ARCHAMBAUD, Roselyne ARCHAMBAUD, Christine BERNARD, Béatrice BESSONNET, Raphaël CHAUSSIN, François COURTIN, André COQUELIN, Christine CRESTOIS, Thierry FAVREAU, Catherine GALAND, Marie-Renée GAZEAU, Muriel HABERT, Nadine LECART, Dominique MALARY, Françoise NINEUIL, Sabrina PROUTEAU, Denise RENAUD, Christine ROBRIQUET, Jean SOYER, Jean-Michel VINTENAT.

**Conseillers absents et excusés :** Maryse AUGUIN, Séverine BESSONNET LE CLECH, Mylène BLANCHARD, François BLANCHET, Guillaume BOSSARD, Céline DELOMME, Isabelle DURANTEAU, Nelly HERROU, Dominique SIONNEAU.

**Pouvoirs :** Maryse AUGUIN à Denise RENAUD, Mylène BLANCHARD à Christine BERNARD, François BLANCHET à Jean SOYER, Guillaume BOSSARD à Muriel HABERT, Céline DELOMME à François COURTIN, Dominique SIONNEAU à Catherine GALAND.

Nicole ARCHAMBAUD est désignée secrétaire de séance.

#### **Crèche L'Ile Aux Couleurs : Renouvellement de la convention avec l'association Anim'En Vie pour les ateliers de médiations animales**

La crèche de Saint Hilaire de Riez souhaite renouveler la convention qui permet la mise en place de médiation animale pour l'année 2026.

Durant l'année 2025, la collaboration avec cette association a permis de construire ensemble un temps de médiation qui répond aux objectifs pédagogiques de la crèche :

- Proposer des ateliers en petits groupes, 4 à 6 enfants
- Destinés aux enfants de la marche jusqu'à leur départ à l'école
- Permettant une régularité afin de créer du lien avec l'intervenant et les animaux
- D'avoir le temps de prendre soin, sans attente de résultat

La médiation animale en crèche est une action éducative permettant aux enfants de développer l'aptitude de prendre soin du vivant, soin de l'autre, soin de soi. Cet outil permet de stimuler les relations positives.

C'est aussi pour les enfants l'occasion de pouvoir rencontrer des animaux dans un contexte de plus en plus urbain, où les familles n'ont pas forcément d'animaux à la maison ou à proximité proche.

Cette médiation répond aussi aux objectifs de la Charte Nationale d'Accueil du Jeune Enfant, qui demande aux EAJE, d'inscrire davantage leurs actions en lien avec la nature, les neurosciences pointant son rôle fondamental dans le développement du jeune enfant.

Est soumise aux membres du Conseil d'Administration du CIAS la conclusion d'une nouvelle convention avec l'association Anim'En Vie pour la réalisation d'ateliers de médiations animales un mardi matin par mois de janvier à décembre 2026 (hors période de fermeture), pour un montant de 150 € les doubles séances de médiation, soit au total pour l'année 2026, 1 650 € (150 € x 11).

**Le Conseil d'Administration,**

**Dûment convoqué,**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment ses articles L.123-6 et R.123-16 et suivants,**

**Vu le projet de convention soumis,**

**Vu le rapport,**

**Considérant que les crédits seront inscrits au BP 2026,**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**DECIDE :**

**Article 1 : d'approuver le principe de conventionnement avec l'association Anim'En Vie pour la réalisation d'ateliers de médiations animales à la crèche de Saint Hilaire de Riez un mardi matin par moi et les termes de la convention à conclure d'un montant de 1 650 € compte tenu des 11 séances prévues ;**

**Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ladite convention et à prendre tout acte d'exécution de la présente délibération.**

**Fait et délibéré,**

**Les jour, mois et an que dessus,**

**Au registre sont les signatures,**

**Pour copie conforme,**

Givrand, le 16 décembre 2025,  
Le Vice-Président du CIAS,



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et / ou notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télerecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.*